

vous proposent 4 sessions\* de formation et de réflexion sur les thèmes :

## Enjeux du numérique pour les collectivités

### Session 1 : La transition numérique au service de la transition écologique

Lundi 6 septembre 2021 de 9h00 à 12h30

### Session 2 : Villes intelligentes partagées

Lundi 6 septembre 2021 de 14h00 à 17h30

### Session 3 : Construire sa politique publique numérique

Mardi 5 octobre 2021 de 9h00 à 12h30

### Session 4 : La démocratie participative au service des territoires

Mardi 5 octobre 2021 de 14h00 à 17h30

\*En téléformation réservée aux inscrit-e-s

### Session 1 Bis : La transition numérique au service de la transition écologique

Mercredi 22 septembre de 14h00 à 17h30, en présentiel au salon Innopolis.

## Le droit à la formation des élu-e-s

### Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : [dif-élus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-élus@caissedesdepots.fr), au minimum 2 mois avant la formation (**plus d'informations sur le site de F&C** ou envoyer un message à [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94). **ATTENTION : Service DIFE suspendu du 10 mai au 22 juillet 2021.**

## Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage : celui-ci sera facturé à hauteur de 100 % du montant initial.

### TARIFS PAR SESSION \*

- Communes de moins de 10 000 habitant-e-s : 250 €
- Communes de plus 10 000 habitant-e-s : 350 €

Sessions choisies (cocher les cases correspondantes) :

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Session 1                  | <input type="checkbox"/> Session 2 |
| <input type="checkbox"/> Session 3                  | <input type="checkbox"/> Session 4 |
| <input type="checkbox"/> Session 1 bis (présentiel) |                                    |

## Bulletin d'inscription aux sessions de formation (valant convention simplifiée de formation)

Enjeux du numérique dans les collectivités  
organisées par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA

Le lundi 6 septembre et le mardi 5 octobre 2021 (en téléformation) ou le 22 septembre 2021 (en présentiel)

Session 1  Session 2  Session 3  Session 4  Session 1Bis

Bulletin à renvoyer par courriel : [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nbre d'hab. :

Tel. :

Code Postal :

Ville :

Email :

Collectivité :

Signature du/de la candidat.e à la formation

Fonction de l'élue / agent :

Signature du responsable  
avec cachet

CACHET

# Enjeux du numérique dans les collectivités

Formations comprenant 4 sessions 3 modules chacune. Chaque module intègre un temps d'échanges entre les participant-e-s et les intervenant-e-s. La session se conclut par un tour d'écran d'évaluation.

## Lundi 6 septembre 2021 (matin)

09h00 à 12h30 **Session 1 : La transition numérique au service de la transition écologique**

**Module 1** : L'empreinte écologique du numérique

**Module 2** : Vers la sobriété numérique

**Module 3** : Cas concrets

*Temps d'échanges*

## Lundi 6 septembre 2021 (après-midi)

14h00 à 17h30 **Session 2 : Villes intelligentes partagées**

**Module 1** : Comprendre les concepts associés à la ville partagée

**Module 2** : Mettre en oeuvre son projet de ville intelligente

**Module 3** : Open Data et IOT (objets connectés) au bénéfice du projet de ville partagée

*Temps d'échanges*

## Mardi 5 octobre 2021 (matin)

09h00 à 12h30 **Session 3 : Construire sa politique publique numérique**

**Module 1** : Nouveaux usages et nouveaux services

**Module 2** : Culture numérique locale

**Module 3** : Gouvernance participative

*Temps d'échanges*

## Mardi 5 octobre 2021 (après-midi)

14h00 à 17h30 **Session 4 : La démocratie participative au service des territoires**

**Module 1** : La démocratie participative en question

**Module 2** : Les conditions de la réussite

**Module 3** : Cas concrets et outils associés

*Temps d'échanges*

## Intervenant-e-s :

**Anna MELIN**, journaliste Villes Internet

**Maxime MOREL**, ingénieur territorial en technologies de l'information, formateur - enseignant Polytech, Sciences Po, IUP infocom

**Philippe JARRY**, consultant en communication et médiation numérique, correspondant Grand Sud Ville Internet

## Pour plus d'informations :

Nicolas Delorme, chargé des événements et formations : 07 88 55 03 26

## Mercredi 22 septembre 2021 (après-midi et en présentiel)

14h00 à 17h30 **Session Ibis : La transition numérique au service de la transition écologique**

**Module 1** : L'empreinte écologique du numérique

**Module 2** : Vers la sobriété numérique

**Module 3** : Cas concrets

*Temps d'échanges*